

Bâtir un Nouveau-Brunswick accessible

2026 Conférence annuelle

Bureau de l'accessibilité, ministère de l'Éducation postsecondaire, de
la Formation et du Travail

Octobre 2026



Contexte de la *Loi sur l'accessibilité*

2019 – *Loi canadienne sur l'accessibilité* (fédérale)

2020 – Législation sur l'accessibilité recommandée dans le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap

2021-2022 – Le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a entendu les parties prenantes et a formulé des recommandations

2023 – Publication du document *Atteindre une plus grande accessibilité – Cadre d'élaboration de la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité*

2024 – Le Nouveau-Brunswick adopte la *Loi sur l'accessibilité* (9^e province au Canada)



Objectif : La pleine participation de toutes et tous



Principes et engagements

Guidée par le principe directeur « **Rien sans nous** »

Une accessibilité façonnée par les récits des personnes handicapées ou de celles qui font face à des obstacles.

Mobilisation de tous les secteurs

La sensibilisation, l'éducation et la mise à disposition de ressources sont une priorité.



Un Nouveau-Brunswick plus accessible d'ici 2040

- Adoption de la *Loi sur l'accessibilité* le 7 juin 2024
- Créer des normes réglementaires dans huit secteurs prioritaires
 - Information et communications
 - Emploi
 - Environnement bâti
 - Éducation
 - Services gouvernementaux
 - Transports
 - Logement
 - Sports et loisirs

Définitions

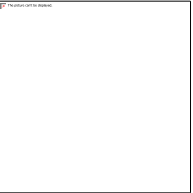
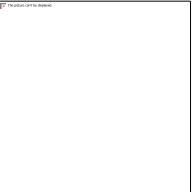
Obstacle

- « Un obstacle **physique, architectural, structurel, comportemental,** technologique, **politique** ou **pratique** ou un obstacle à **l'information** ou à la **communication.** »

Handicap

« **Une déficience** physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, **de nature permanente, temporaire ou épisodique,** manifeste ou non et **dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale** d'une personne dans la société. »

Démarche concertée

- 
- Le ministre d'Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT) est responsable de la mise en œuvre de la *Loi*.
- 
- Le Bureau de l'accessibilité a été établi au sein d'EPFT, et appuie :
 - le ministre d'EPFT;
 - le Conseil consultatif de l'accessibilité;
 - les comités consultatifs de l'accessibilité;
 - le Comité interministériel sur l'accessibilité.



Le Conseil consultatif de l'accessibilité

- Recommande des normes d'accessibilité.
- Entreprend des activités de mobilisation.
- Constitue des comités consultatifs.
- Conseille le ministre.
- Publie un rapport annuel.
- Effectue un examen quinquennal des normes d'accessibilité.

Livrables ayant trait aux priorités 2025-2026

- **Plan stratégique quinquennal** sur l'accessibilité 2025-2030
 - Priorités majeures en matière d'accessibilité, axées sur le partage des responsabilités et la collaboration intersectorielle
- **Mobilisation à la fois large et ciblée** sur l'accessibilité 2025
 - Données de référence sur les obstacles et l'accessibilité au Nouveau-Brunswick
- **Premier plan d'accessibilité triennal du GNB** 2026-2028 (partie 1 du GNB)
 - Jette les bases pour rendre le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) plus accessible (information, espaces, services)

Plan stratégique quinquennal sur l'accessibilité 2025-2030

1. Travailler avec tous les secteurs à la reconnaissance et à la suppression des obstacles
 - Écouter et apprendre
 - Exigences du Plan d'accessibilité
 - Soutenir les petits organismes – renforcer les capacités
 - Évaluer l'accessibilité dans la planification de la préparation aux situations d'urgence
2. Instaurer une solide culture de l'accessibilité
 - Sensibiliser et célébrer les progrès
 - Appliquer une perspective d'accessibilité dans les décisions gouvernementales
 - Rendre compte des progrès
3. Élaborer et appliquer des normes
 - Élaborer et appliquer des mesures dans trois domaines prioritaires, puis deux autres
 - Créer un système de gestion des plaintes
 - Bâtir un système de conformité et d'application de la *Loi*

La mobilisation en un coup d'œil 2025

2,347

personnes ont rempli en ligne le sondage de référence sur l'accessibilité.

9

organismes partenaires ont soumis des mémoires écrits.

77

personnes ont participé à des groupes de discussion en ligne.

40

personnes ont pris part à une rencontre sur la *Loi* organisée par les Premières Nations.

400

personnes ont répondu en ligne à des questions visant à connaître la perception du public à l'égard de l'accessibilité.



Les résultats et les rapports sur la mobilisation sont publiés sur la [page Web sur l'accessibilité](#).

Plan d'accessibilité du GNB 2026-2028

1. **Espaces du GNB** – Rendre les édifices du GNB plus accessibles
2. **Information et communications** – Veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick puissent recevoir de l'information et communiquer avec le gouvernement de manière accessible.
3. **Instauration d'une culture de l'accessibilité au GNB** – Renforcer la capacité du gouvernement à reconnaître, à prévenir et à supprimer les obstacles.
4. **Accès aux services gouvernementaux** – Faciliter la présentation de demandes de services gouvernementaux et le recours à ceux-ci.
5. **Investissement dans la suppression des obstacles** – Apporter des changements afin de réduire les obstacles rencontrés.

Priorités pour 2026-2027

- Constituer 2 comités consultatifs de l'accessibilité
 - Information et communications accessibles – été 2026
 - Emploi accessible – automne 2026
- Mettre en œuvre le plan stratégique et le plan d'accessibilité, et rendre compte des progrès réalisés
- Reconnaître les obstacles et sensibiliser
 - Sondage de référence – automne 2026

Sensibilisation et renforcement des capacités

Sensibilisation

- Semaine de l'accessibilité – commence le dernier dimanche de mai
- GNB.CA/accessibilite
- [M'abonner](#) – Liste d'envoi

Mobilisation et rétroaction

- Mobilisation publique, par exemple :
 - [Panel de sondages sur l'accessibilité](#)
- Inventaire des obstacles
- Communiquer avec le Bureau de l'accessibilité
 - Numéro sans frais : 1-844-444-5511
 - Adresse électronique : ao-ba@gnb.ca

Nous souhaitons connaître votre avis

- Quelles recommandations avez-vous pour bâtir des communautés plus accessibles?
- Quels sont les principaux obstacles à l'accessibilité relevés au sein des administrations locales?
- Comment pouvons-nous collaborer le plus efficacement avec les administrations locales?

Questions et discussion